L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
DIMANCHE MATIN 29 NOVEMBRE.

Chronique Théâtrale.

La Favorite. Les Huguenots.
Concert du German Quartet Club.
MM Gustave Daquin et Henri Joubert.

La reprise des *Huguenots* a été l'évènement principal de la semaine; mais elle ne doit pas nous faire oublier la seconde représentation de *La Favorite*, qui a eu lieu mardi. Cette deuxième interprétation a été de beaucoup supérieure à la première; ce qui prouve combien l'exécution d'une œuvre musicale, se perfectionne à mesure qu'elle se répète.

MM. Gadilhe, Mério et Feitlinger se sont partagé les faveurs du public à cette soirée de mardi. Mme Téoni en a eu largement sa part, et elle l'a conquise avec une ardeur à laquelle on ne saurait trop rendre hommage. Cette artiste possède une chaleur d'âme qui rayonne dans son chant et dans son jeu; on voit qu'elle sent vivement ce qu'elle exprime, qualité précieuse chez quiconque est appelé à agir sur la foule. Sa voix, il est vrai, ne répond pas toujours, dans les notes graves, à l'énergie de ses émotions et de sa volonté; mais elle se rachète généreusement dans les autres registres. Mme Téoni, en un mot, chante bien, et, ce qui est beaucoup plus rare qu'on ne croit, elle chante avec l'ardente bonne foi de la vraie passion.

Passons tout de suite, et sans transition (le temps l'exige), à la seconde représentation des *Huguenots*, qui elle aussi, et pour les mêmes raisons que la deuxième représentation de la *Favorite*, a été meilleure que la première. Mlle Anna Vercken et M. Feitlinger ont dû se convaincre, au duo du troisième acte entre *Valentine* et *Marcel*, que, s'il y avait ici, comme partout, des amateurs fanatiques du geste déclamatoire et de la boursouflure vocale, il y avait aussi des gens de goût qui savent apprécier le chant, aux endroits où la voix des chanteurs fait valoir cet art divin dans tout ce qu'il a de plus distingué et de plus délicat. Ce duo a été applaudi avec un discernement et un enthousiasme, qui font honneur et aux artistes qui le chantaient et à l'assemblée dont ils étaient écoutés.

Quand il n'y aurait que ce duo à entendre, il suffirait pour qu'on s'empressât d'assister à la prochaine représentation des *Huguenots*. Mais il y a aussi Mlle de Joly à apprécier, dans le joli rôle de la reine Marguerite. Il faut voir avec quelle gracieuse facilité, et avec quelle pureté de style, elle déroule les broderies d'une vocalise caractérisée par l'heureuse association des moyens naturels et du travail sérieux. Nous persistons à croire que si cette jeune personne continue de travailler comme elle l'a fait jusqu'ici, elle ira loin. Des personnes, dont nous tenons l'opinion en très haute estime, n'augurent pas moins favorablement de l'avenir réservé à Mlle Henriette de Joly.

Mlle Liogier a gentiment rempli le rôle bien difficile d'Urbain. Elle n'a manqué aucune de ces intonations, où nous avons vu tant d'autres pauvres petits pages faire fausse route. Cette jeune artiste mérite d'être encouragée, et nous sommes persuadé que le public continuera de lui donner généreusement des témoignages de sa bienveillance.

C'est à la cinquième scène du troisième acte, que M. Chelli nous a fait le plus de plaisir, dans le morceau d'ensemble:

"En mon bon droit j'ai confiance,

"Chacun pour soi, le Ciel pour tous!"

Le public a été sans doute du même avis; car, c'est à cet endroit qu'il a le plus chaleureusement applaudi à la voix forte et éclatante de notre premier ténor. Cette belle scène est une de celles où Duprez enlevait son auditoire.

On doit savoir gré à M. Dardignac de ses efforts pour se maintenir au niveau du personnage de Nevers; sa tâche n'était pas aisée, et il s'en est acquitté vaillamment. Nous en dirons autant de M. Degreef, dans le rôle de St-Bris.

La jolie voix de M. Laurent s'est fait remarquer dans les deux rôles de Tavannes et de Bois Rosé.

Enfin, comme il faut rendre justice à tous, signalons, au troisième plan, M. Rossi, qui a très bien dit le *Couvre feu*. Si modeste que soit l'emploi de cet artiste, il n'en a pas moins une voix d'une homogénéité remarquable, et dont un travail persévérant eut pu tirer de bien beaux résultats.

Nous mentionnerons aussi le pas des *Baigneuses* dansé au deuxième acte par Mlles Strickel, Bracq et Augusta, et, au troisième acte, le pas des *Bohémiens* exécuté par ces trois danseuses et M. Mamert. Le public goûte ces divertissements chorégraphiques avec un plaisir manifeste; et nous nous proposons de faire ressortir, dans une de nos prochaines causeries, les qualités qui donnent tant de charme au talent des trois danseuses et du maître de ballet.

L'opéra des *Huguenots*, pris dans son ensemble, et considéré surtout dans l'impression que laisse le trio entre Raoul, Valentine et Marcel, au cinquième acte, est une œuvre éminemment religieuse. Les figures principales qui se dessinent dans cette épopée lyrique sont deux amants appartenant à des croyances opposées. Victimes d'une de ces méprises qui font parfois le malheur de toute la vie, Raoul et Valentine s'aperçoivent de leur erreur au moment, où, après une séparation douloureuse, ils se rencontrent au seuil de la mort. Leurs âmes, s'élevant alors au-dessus des misérables divisions de la terre, s'unissent dans la sainte et douce communion d'une même espérance, et se confondent, pour l'éternité, dans le sein du même Dieu. Rien n'est grand, rien n'est beau comme de s'aimer pour mourir ensemble; rien ne donne plus de majesté à la nature humaine, que cet amour pur et fort, qui, ayant également en horreur le néant du scepticisme et les fureurs du fanatisme, croit à sa propre immortalité, et sourit avec confiance à l'aurore d'une vie nouvelle et meilleure.

Telle est l'idée fondamentale, dont Meyerbeer s'est inspiré pour écrire son sublime poème. Autour de cette pensée mère gravitent, comme de simples, satellites, le dévoûment du sectaire dans la personne du soldat Marcel, le fanatisme du perfide et politique St Bris, la frivolité chevaleresque de Nevers, la légèreté épicurienne de la reine Marguerite, et les petites prétentions amoureuses du page Urbain.

Mais si l'amour et le vrai sentiment religieux personnifiés par Raoul et Valentine, sont la note dominante des *Huguenots*, Meyerbeer a voulu que la voix lugubre du fanatisme retentît immédiatement à côté d'elle, et il a mis dans la bouche de Marcel le psaume de ce malheureux Luther, qui, au lieu de suivre son goût naturel pour la musique et la poésie, devint féroce à force de religion, et fit mourir son ami Carlstadt, parce qu'il ne pensait pas comme lui.

Avant Meyerbeer, de grands compositeurs s'étaient empressés d'introduire des airs populaires dans leurs œuvres les plus importantes, sans craindre de nuire à l'originalité de leurs productions. Ces emprunts, qu'il faut bien se garder confondre avec les plagiats si communs aux esprits de médiocre valeur, s'expliquent et se justifient sans peine.

Les hommes de génie sont avides des manifestations spontanées de la pensée et du sentiment, parce qu'elles ont un charme naturel qui séduit toujours. Les airs nationaux ont ce caractère distinctif; ils sortent sans effort, sans recherche, du cœur ou de l'esprit d'un peuple, semblables à ces plantes qui donnent à chaque climat la physionomie par laquelle il se différencie des autres. Une mélodie indigène, judicieusement intercalée dans une symphonie, ou dans un opéra, concourt puissamment au coloris que le compositeur veut donner à son poème.

C'est ainsi que le *ranz des vaches* imprime au *Guillaume Tell* de Rossini un cachet rural qui évoque immédiatement, dans votre souvenir, les fraîches et grandioses solitudes du paysage helvétique.

Haydn, Mozart, Beethoven et Weber, ce dernier surtout, notamment dans *Obéron* et le *Freyschutz*, ont généreusement usé de ce moyen, pour donner à des situations bien déterminées le coloris et le relief qui devaient caractériser les lieux et les circonstances où elles se produisaient.

Puisque nous venons de faire allusion à la musique allemande, exprimons ici, en quelques mots, le plaisir que nous avons eu à assister au concert donné à la salle Grunewald, mercredi, par le *German Quartette Club*.

Parmi les morceaux chantés par cette association d'amateurs d'élite, nous avons remarqué plus particulièrement celui que désignait ce titre: *Der Gruss*, et dont l'auteur est Engelsberg; composition d'un style très agréable, et rendu avec un ensemble parfait.

Cette soirée nous a fait faire connaissance avec la voix de Mlle Fairex; jolie voix de *soprano*, à l'unisson avec la figure de la chanteuse. Nous y avons entendu aussi Miss L. Little; cette jeune personne fait partie du chœur de la synagogue de la rue Carondelet, un des meilleurs de la ville, dirigé par M. Leutch, qui lui-même possède une magnifique voix de baryton d'un timbre éminemment sympathique.

Nous avons été heureux d'apprendre que nos jeunes compatriotes et amis, Gustave D'Aquin, flûtiste, et Henri Joubert, violoniste, avaient été admis au Conservatoire de Paris. Cette nouvelle nous réjouit, mais ne nous étonne pas; les dispositions naturelles de ces deux jeunes Louisianais, leur ardeur au travail, leurs progrès dont ils avaient plusieurs fois donné la preuve en public, tout chez eux nous faisait espérer qu'ils mèneraient à bonne fin le projet pour lequel ils avaient entrepris le voyage de France. Si ces lignes tombent sous leurs yeux, nous les prions d'y voir un témoignage de l'intérêt que nous leur portons: personne ne désire plus que nous qu'ils obtiennent les plus beaux succès, dans la carrière où ils sont entrés sous des auspices si favorables.

A. M.

FEUILLETON.

LES RIVALITÉS.

PAR
ARMAND LAPOINTE.

XII
(Suite)

Avisé de cette mission par le juge de paix, Jean Malicorne n'en dit mot à personne, pas même à sa femme; il se rendit immédiatement à Auxerre, plaça Adrienne dans le pensionnat désigné, et s'occupa, avec l'aptitude toute particulière qu'il possédait, de la réalisation de la fortune laissée par Philippe Debray. Nous devons dire qu'il y apporta cette finesse, cette rouerie, ce soin méticuleux de l'avare qui le caractérisait au suprême degré.

Le père d'Adrienne ne laissait aucun proche parent, et le conseil de famille, composé de voisins et d'amis, nomma pour subrogé tuteur de l'enfant, le greffier du tribunal qui s'en rapporta complètement à Malicorne de la gestion des biens de sa pupille.

Le motif qui avait déterminé Philippe Debray à confier la tutelle de sa fille à Malicorne était celui-ci: il avait reconnu chez le marchand de futailles, riche déjà à cette époque, une entente très grande des affaires, une volonté tenace, beaucoup d'ardeur au travail, une économie qui, au fond, n'était que de l'avarice déguisée, la connaissance parfaite de tous ceux qui, de près ou de loin, tenaient dans le département de l'Yonne, au commerce des vins et à celui de la tonnellerie, parmi lesquels se trouvait la majorité de ses débiteurs. Il savait que Malicorne était habile, fin, rusé, et ces conditions lui avaient paru les plus propres à la liquidation de ses affaires, à la réalisation de la fortune qu'il laissait à sa fille et à une bonne gestion de cette fortune.

Jean Malicorne n'avait point failli à ce mandat, puisque de son propre aveu, Adrienne possédait un capital qui s'élevait à quatre cent mille francs.

Pendant les huit années de son séjour au couvent, la jeune fille n'en était pas sortie une seule fois. Malicorne lui rendait visite tous les trois mois, payait sa pension, lui portait quelques colifichets, mais s'était bien gardé de lui faire la moindre confidence au sujet d'une fortune qu'il gérait comme si elle eût été la sienne; il espérait, du reste, que cette fortune ne sortirait jamais de sa maison.

Le silence qu'il avait gardé était une preuve que, dès le premier jour, il avait conçu cette espérance, qui ne pouvait guère se réaliser qu'à la condition d'une discrétion absolue, tant à l'égard de sa pupille qu'à l'égard de sa femme, de son fils et de ses amis, dont il redoutait les bavardages. Il espérait jouer, aux yeux d'Adrienne, le rôle de bienfaiteur, de providence, de second père, et l'amener ainsi à épouser Prosper, sinon par amour—dans le cas où celui-ci serait inhabile à faire naître ce sentiment—du moins par reconnaissance. Il espérait aussi ne rendre ses comptes de tutelle qu'après le mariage, c'est-à-dire à Prosper, et de laisser ignorer à Adrienne, toute sa vie, l'existence de la fortune qui lui appartenait.

Pour arriver à ces résultats, il avait tout d'abord compté sur le prestige que la profession de son fils devait exercer sur une jeune imagination. Au village, là où il n'y a que des cultivateurs et quelques petits commerçants, il était évident qu'un médecin, c'est-à-dire l'homme qui tient dans sa main l'existence de toute une population, occupait la première place et que nul autre ne pouvait lui être comparé. Cette supériorité, qu'il se promettait bien de faire ressortir par le récit de cures fabuleuses, ne pouvait manquer de placer Prosper sur un piédestal dans l'esprit d'une jeune fille ignorante du monde, des hommes et de toutes les supériorités.

Il est bon de ne pas oublier que, depuis l'âge de dix ans, Adrienne n'avait vu que son confesseur, Jean Malicorne, le jardinier du couvent et des gens travaillant à la terre, c'est-à-dire des êtres qui, aux yeux de Malicorne, ne pouvaient exercer aucune influence sur l'imagination et sur le cœur de la jeune fille. Mise subitement en présence de Prosper, vivant avec lui, il était impossible, selon les prévisions de l'usurier, que sa pupille ne devînt pas aussitôt éprise de l'officier de santé, ou tout au moins ne se trouvât pas heureuse de devenir sa femme.

Toutes ces considérations avaient poussé Jean Malicorne à une guerre perfide contre les différents médecins qui, tour à tour, étaient venus s'établir à Château-Bernard. Pour que Prosper fût le premier du village, son père ne l'ignorait pas, il fallait qu'il n'eût pas de concurrent.

Les efforts de Jean Malicorne sur ce point avaient échoué contre le succès inattendu de Jacques Hervey. Non-seulement Prosper n'était plus le personnage légendaire que Jean Malicorne voulait présenter à sa pupille, mais encore il avait perdu, par sa conduite durant l'invasion épidémique, tout prestige vis-à-vis de ses clients. Il n'était plus le premier à Château-Bernard, pas même le second; il n'était rien,—pis que cela même; un être nuisible!

Et ses amis, ne sentant plus la main de fer du vieux Malicorne, qui contenait la menace de M. Laroche, ne se gênaient pas pour le dire. Le tigre avait été contraint de rentrer ses griffes, et l'âne, sans trop réfléchir qu'elles pourraient reparaître un jour, envoyait des ruades. C'est le sort de toutes les royautés déchues—particulièrement des royautés qui se sont appuyées sur la tyrannie!

Cette situation, que Jean Malicorne n'ignorait pas, mais qu'il était pour le moment impuissant à modifier, avait changé tous ses plans. Aujourd'hui, il ne voulait plus se servir de la voix publique, qu'il redoutait; il renonçait à utiliser un prestige qui, s'il avait jamais existé, s'était transformé en dédain, avait tourné au ridicule. Malicorne ne trouva rien de mieux pour circonvenir Adrienne, pour l'enlacer dans les mille replis de sa tortueuse diplomatie, que de la condamner à une surveillance de tous les instants, que de l'obliger, tout doucement et sous les prétextes les plus insidieux, à une réclusion qui ressemblait beaucoup à un emprisonnement. Pour cela, il dora la cage du mieux qu'il put, supposant, bien à tort sans doute, qu'une jeune fille ignorante, après un séjour de huit années dans un couvent, ne pouvait rêver de liberté, ni désirer une existence plus large.

Il se trompait, car la liberté est le rêve de toutes les jeunes filles, et je parle des plus sages!

Les années passées au couvent n'apprennent pas l'esclavage; elles le font détester! C'est le noviciat de la vie, et si les jeunes filles le supportent patiemment, gaiement même, c'est que l'espérance est au bout de ces années d'étude et de discipline, c'est que le couvent est la route qui conduit à l'inconnu, à tous les espoirs; et si douces que soient ces années passées au milieu de compagnes aimées, de femmes bonnes et indulgentes, c'est toujours avec une vive satisfaction, le sourire aux lèvres et la joie au cœur que la jeune fille voit s'ouvrir devant elle, pour se refermer à jamais, les sombres portes du cloître où l'on emprisonne son enfance, parfois même sa jeunesse.

Or, Adrienne, en venant habiter la maison de son tuteur, n'avait fait que changer de prison—une prison moins douce encore que le couvent.

Elle en fut d'abord très attristée.

La jeunesse a besoin d'air, de mouvement, de liberté, de courses dans la campagne, d'exercices violents toujours salutaires. Adrienne voyait de sa fenêtre cette belle nature qui lui souriait et qui semblait l'appeler; elle prêtait l'oreille à cette voix mystérieuse; elle écoutait ces chants d'oiseaux dont elle enviait la liberté, et son cœur bondissait vers l'espace; elle eût donné sa plus belle toilette pour une longue promenade dans les bois, au milieu de ces pelouses vertes, émaillées de marguerites, de boutons d'or et de toute cette flore agreste dont la nature est si prodigue; elle eût voulu courir après ces beaux papillons et les libellules aux ailes bleues qui voltigeaient sur la rive; elle eût voulu se plonger dans ces eaux de l'Yonne si pures, si limpides, transparentes, qu'elles laissaient voir leur sable doré, leurs galets blancs et les poissons se jouant au milieu des herbes aquatiques.

Toutes ces réjouissances lui étaient interdites!

Elle en demanda la cause à Jean Malicorne; elle voulut savoir pourquoi on lui imposait cette dure réclusion.

—Ma mignonne, lui répondit Malicorne, une jeune fille comme toi ne peut seule courir les champs. Tous les habitants du bourg sont honnêtes et polis, mais on rencontre souvent sur les routes, sur le port, des charretiers et des mariniers étrangers au pays, et ces gens-là sont généralement grossiers et mal embouchés. Quant à te faire accompagner par quelqu'un, cela n'est pas dans les habitudes du pays, on se moquerait de nous. Et puis, ma femme a, tu le sais, des occupations nombreuses, une surveillance très active à exercer; moi je suis souvent en voyage ou dans mes magasins ou sur la rivière; Prosper visite ses malades ou étudie—il a à cœur d'être un jour une gloire de ce pays!—Nous ne pouvons donc sortir avec toi comme tu le désirerais et comme nous le désirerions nous-mêmes. Cependant, l'état dont tu t'affliges prendra fin bientôt, je l'espère, cela ne dépend à peu près que de toi.

—Oh! alors, s'écria Adrienne toute joyeuse, je le veux de suite et vous allez me dire....

Malicorne l'interrompit.

—Prends patience un peu, dit-il, c'est Prosper qui t'apprendra par quel moyen peut s'opérer ce grand changement dans ta position; il te fera connaître des projets qui, en se réalisant, feront notre joie et notre bonheur. En attendant, chaque dimanche l'un de nous t'accompagnera dans une longue course en voiture, et, pour tous les jours, tu as notre jardin dont l'étendue suffit à tes promenades quotidiennes.

Adrienne ne comprit point le sens des paroles de Jean Malicorne, ou plutôt elle ne vit rien au delà de ce qu'elles exprimaient.

La jeune fille n'éprouvait ni sympathie ni antipathie pour Prosper; il lui était complètement indifférent. L'idée d'un mariage avec l'officier de santé ne lui était jamais venue et les réticences de Jean Malicorne ne pouvaient l'éclairer.

Toutefois, l'espérance que celui-ci avait fait luire à ses yeux suffit pour lui rendre sa gaîté; elle prit bravement son parti de cette réclusion nécessaire.

Jean Malicorne voulut reconnaître cette docilité qui se prêtait si bien, sans le savoir, à ses projets. Il redoubla de soins et de douces paroles envers Adrienne, eut mille attentions gracieuses pour elle. Chaque fois qu'il allait à Auxerre, il apportait à la jeune fille des livres, du papier à dessiner, des crayons et des couleurs pour le pastel.

Un jour même on vit une grande tapissière s'arrêter devant la porte de Malicorne, entrer dans la cour et, à la stupéfaction générale, deux ou trois heures après on entendit le son d'un piano. Décidément tout le monde s'était trompé sur le compte de Jean Malicorne: on l'avait pris pour un avare et c'était un prodigue!

Adrienne fut très sensible à cette attention de son tuteur, et elle l'en remercia par un baiser qui sembla rendre très heureux le vieux Malicorne.

En même temps qu'il aplanissait les voies et conquérait le cœur de sa pupille, Jean Malicorne pressait son fils de hâter le dénoûment d'une affaire pour la réussite de laquelle il faisait mille sacrifices.

Mais Prosper, si hardi, si effronté même avec les beautés villageoises, était d'une incroyable timidité avec Adrienne; il se contentait de la regarder, de lui sourire, mais n'osait se déclarer. Cependant les occasions ne lui manquaient pas: les époux Malicorne avaient soin de lui en fournir deux ou trois par jour.

—Eh bien? disait chaque matin Jean à son fils avec un accent interrogateur.

—C'est pour aujourd'hui! répondait Prosper.

La journée se passait, la soirée aussi, et Prosper ne parlait point.

Toutes ces hésitations finirent par exaspérer le vieux Malicorne.

—Qu'attends-tu donc? demanda-t-il à Prosper. Est-il si difficile de dire à une belle fille qu'on l'aime et qu'on serait heureux de l'épouser?

—Non, mais....

—Mais quoi? s'écria Malicorne tout colère, ne saurais-tu donc courtiser que les filles de basse-cour? S'il en est ainsi, dis-le; j'ouvrirai la cage et l'oiseau s'envolera. Un autre, moins sot que toi, s'empressera de lui donner asile,—le Parisien par exemple!

(A continuer.)

VAPEURS

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer [illegible] à basse pression CAMELIA. Capitaine Hanover, partira pour les villes ci-dessus les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin, les MARDIS à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi, les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. [illegible]

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

15 mai [illegible]

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 17 Commune, et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8août—6m

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, [illegible]

FLETA,
capitaine M. C. Mitchel, commis Jos. C. Robbins, [illegible]

Pour fret et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents, No. 36 de la rue du Camp.

28 juillet—4m.

Compagnie de Paquebots du peuple—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ, tous les VENDREDIS, à 5 heures P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les embarcadères de Norman, de Horton et tous les ports intermédiaires de la Rivière Rouge, le bateau à vapeur, de premier ordre, à fond plat, tirant d'eau,

GARRY OWEN,
Capitaine Jno Heim, Commis, Wm. Culbertson.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, No 36 de la rue du Camp.

15 oct—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Lundis 5 h. P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau,

BERTHA,
H. H. Broad, capitaine,
J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 108 de la rue de la Commune.

5 août,—6m.

OPELOUSAS.

Départ régulier, tous les Vendredis à 5 h.

Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

RUTH.
C. C. Picket, capitaine, Wm. Barnes, clerk.

Partira, comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour le Bayou des Glaizes.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.

15 nov—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater du VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

B. L. HODGE,
Capitaine V. B. Baranco,—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à E. G. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

21oct—

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST JOHN, capt. Jno. P. McElroy, commis, Allen Jumel, et S. Heno.

part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. G. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.

14mai—6m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 3 novembre.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine J. F. Aucoin,
Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans le DIMANCHE, à 9 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.

16juillet—1m

Le bateau à vapeur
LIZZIE HOPKINS,
Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. H. Landry.

Part de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, No 30 rue Conti.

27oct—

Paquebot Régulier de la Côte—Donaldsonville et Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M.

Le beau bateau
SEMINOLE.

Capitaine Joe Dalferes; partira les jours susdits exactement. Un commis sera sur la levée tous les jours au haut de la rue Conti pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Ce bateau descend la côte en plein jour tous les dimanches et mercredis.

13 nov—1m JUST COMES, Agent de la Côte.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine A. J. Ruiz; commis J. L. Boyd et Jos. Reynaud, partira de la Nouvelle-Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour.

8mai—6m

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE,

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

FRANCE, Trudelle, samedi, 28 novembre.
VILLE-DE-PARIS, Danré, samedi, 12 décembre.
PEREIRE, Ouarmont, samedi, 26 décembre.

PRIX DU PASSAGE, OR (y compris le vin) Première cabine, $[illegible]; Seconde cabine, $[illegible].

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $[illegible].

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. N. O.

nov—1an

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.) S'adresser à

F. INGATE, agent,
No 14 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

26juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL
LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2000 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2000 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2600 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Forrer.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, capt. Braes.
STATE OF FLORIDA, 2500
STATE OF INDIANA, 2500 " capt. Sadler,

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Les billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer STATE OF ALABAMA, partira de son quai, poteau 33, Troisième district, vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le — DECEMBRE 1874.

S'adresser à A. K. MILLER & Co., Agents, No 22 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

6juillet—1an

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

Départs:

	De Brême	De la Nlle-Orléans
Frankfurt	22 sept.	25 oct.
Strassburg	6 oct.	9 nov.
Feldmarschal Moltke	20 ..	22 ..
Hannover	3 nov.	6 déc.
Frankfurt	1 déc.	3 janv.
Strassburg	15 ..	17 ..
Feldmarschal Moltke	5 janv.	7 fév.

Les autres dates de départ seront annoncées plus tard.

En revenant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane et à Southampton pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.......$[illegible] en or.
Entrepont.......[illegible]

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Havre ou à Brême:
Chambres.......$150 en or.
Entrepont.......[illegible]

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.......$[illegible] en or.

Des billets de passage de Brême, Southampton ou du Havre pour la Nouvelle-Orléans sont délivrés par les soussignés.

Pour fret et passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
Au No 42 de la rue de l'Union.

6 août—1an

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer
CORTES,
Nickerson commandant
partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, — décembre, à 8 h. M. M.

Passage.........$30.

[illegible] LIVERPOOL, BREME [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.

mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne se compose des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. L. F. Timmerman,
CUBA.....Capt. J. W. Reynolds.

Le steamer
CITY OF MERIDA,
commandant L. F. Zimmerman,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 19 décembre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz.......... $60, en or.

Agents à New York, F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MEXICO, partira le 9 Février.

12 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, Comm. J. W. Catherine 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett .. 1400 tonneaux
TONAWANDA, do. C. C. Wittlenk, 1400 tonneaux

Départ, SAMEDI, 5 décembre, à [illegible] heures A. M.

Le beau steamer de 1ère classe,
JUNIATA,
Commandant, J. W. Catherine,
Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$35
Passage pour Philadelphie.........50
Billet donnant New-York pour toute voyage.. 60

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier.

4nov—1an.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 31, 1874, Trains leave depot foot Canal street as follows:
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Through night express daily, at 9 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 2 p. m.
Through night Express, daily at 11 40 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Charlotte.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

E. P. SHUTE, General Passenger Agent.
C. H. ALLEN, General Superintendent. 31 déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 31 Mai 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.
Express du soir tous les jours à 9 heures p. m.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 2 h. P. M.
Express du soir, tous les jours à 11 40 h. p. m.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

E. P. SHUTE, Agent-Général pour les passagers.
C. H. ALLEN, Surintendant-Général. 31 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:00 A. M.	Express	11:00 P. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10:31 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-général. 19 avril—

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co.
(Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:00 A. M.	Express	11:00 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	10:31 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. April 19—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'ancien dépôt, rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac aller et retour, le même jour......25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans......15 cents.

Pour la station de Gentilly 15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
8 "	9½ "
10 "	11½ "
Midi	1½ P. M.
2 P. M.	3½ "
4 "	5½ "
6 "	7 "

Les dimanches un train partira toutes les heures des 2 heures de l'après midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

2avril—6m S. H. EDGERTON, Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 7½ heures A. M.

[illegible]

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser [illegible] Matches et Magasins.

[illegible] CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1[illegible]:
Sur les risques d'incendie.. $[illegible]
Sur les risques de mer.... [illegible]
Sur les risques de rivières.... [illegible]
Total des primes.... [illegible]
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873.... [illegible]
En moins—Primes rembourrées.... [illegible]
Montant net des primes.... [illegible]
Réassurances.... [illegible]
Pertes par le feu.... [illegible]
Pertes sur mer.... [illegible]
Pertes sur rivières.... [illegible]
Dépenses, taxes, etc., intérêt.... [illegible]
Commissions des agences.... [illegible]
Réfaction (rebate) aux assurés.... [illegible]
Intérêt semi-annuel sur le capital.... [illegible]
Cinq pour cent payé en [illegible]
Cinq pour cent payable en février 1874.... [illegible]
Réservé pour réclamations non réglées.... [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse.... [illegible]
Effets à recevoir, pour primes.... [illegible]
Bonds de la ville et autres bonds.... [illegible]
Actions de la Compagnie du gaz et autres.... [illegible]
Billets en garantie et billets hypothécaires.... [illegible]
Primes en voie de recouvrement.... [illegible]
Comptes en suspens.... [illegible]
Primes d'agences pour décembre.... [illegible]
Mandats.... [illegible]
Succursale.... [illegible]
Louisiana Cotton Factory.... [illegible]
Propriété au coin des rues Canal et Camp.... [illegible]
Autres propriétés foncières.... [illegible]
Dû par des Compagnies d'assurance.... [illegible]
Dépréciation.... [illegible]
Valeur sur le marché, au comptant.... [illegible]

PASSIF.
Capital.... [illegible]
Risques non expirés.... [illegible]
Intérêt sur le capital, dû en février.... [illegible]
Intérêts et dividendes non collectés.... [illegible]
Effets à payer.... [illegible]
Réclamations non réglées.... [illegible]
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes.... [illegible]

L'état, qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
Au No 149 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de cette date.

DIRECTEURS:
Geo. Urquhart, M. Payne,
H. Gally, Placide Fourchy,
G. W. Babcock, Aug. Reichard,
T. Baily Blanchard, E. Miltenberger,
A. Schreiber, W. B. Schmidt,
Chas. Ladles, J. Tuyes.
8jan—1an

Louisiana Savings Bank —AND— Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL.........$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS—
ED. CONERY, FRED. WING,
J. H. KELLER, W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE, JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au-delà et paie un intérêt de six pour cent.

30juil—6m JOHN S WALTON, Caissier.

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"
—ET DE—
MACHINES DE TOUTE SORTE
—DE—
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union,
Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ces magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR se trouvent dans cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus,—ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.
Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Sucre.
Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.
Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.
Premier Prix pour la meilleure Machine à Faucher.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.
Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.
Premier Prix pour les meilleures Poulies.
Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).
Premier Prix pour les meilleures Manchettes d'Arbres de Couche (Couplings).
Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).
Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.
Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.
Premier Prix pour la meilleure exposition [illegible]
Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Bondons et les Barils.
Onze Premiers Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNE.

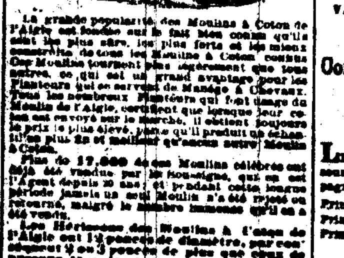

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, [illegible]

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus [illegible]

PRIX:
[illegible]

Tous ordres doivent être adressés à:
W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

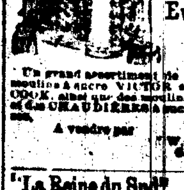

MOULINS A SUCRE VICTOR —ET— Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par
W. L. CUSHING,
61 rue St-Charles,
Nouvelle-Orléans.

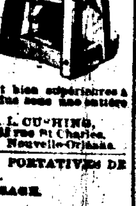

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs —ET A— FARINE DE STRAUB.

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus avec une entière garantie par
W. L. CUSHING,
61 rue St Charles,
Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES.
1,000 EN USAGE.

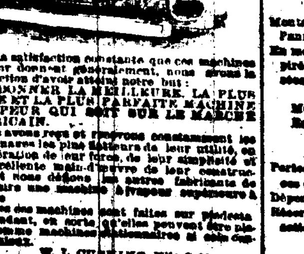

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but:

DE DONNER LA MEILLEURE LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes des machines sont faites sur plateaux indépendants, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

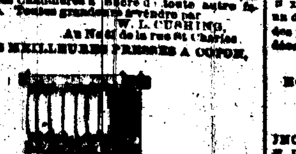

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles.

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

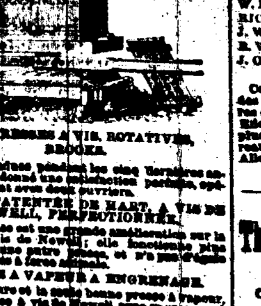

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS,

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné la satisfaction parfaite [illegible]

PRESSE PATENTEE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNEE.

[illegible]

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

[illegible]

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, de W. L. CUSHING, No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES Marchands de la Nlle-Orléans,
No. 124 RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant: Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu.... [illegible]
Sur risques de mer.... [illegible]
Sur risques de rivières.... [illegible]
Total des primes.... [illegible]
En moins—primes non expirées.... [illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874.... [illegible]

Pertes payées:
Sur risques d'incendie.... [illegible]
Sur risques de mer.... [illegible]
Sur risques de rivières.... [illegible]
Taxes, dépenses, intérêts.... [illegible]
Réassurances, primes remboursées, produits et pertes.... [illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées.... [illegible]
Bénéfices.... [illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières.... [illegible]
Bonds de la ville.... [illegible]
Actions de banques et de chemins de fer.... [illegible]
Billets garantis par hypothèques.... [illegible]
Billets garantis.... [illegible]
Billets à recevoir.... [illegible]
Primes en voie de recouvrement.... [illegible]
Bonds de l'Etat.... [illegible]
Actions d'assurance.... [illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp.... [illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press.... [illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company.... [illegible]
Bonds hypothécaires du Terreau Association.... [illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall.... [illegible]
En caisse.... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 3 juin 1874.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public,
Au No 149 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—
P. Maspero, M. Puig,
D. A. Chaffraix, D. Mc Coard,
P. Fourchy, J. M. Allen,
L. F. Generes, S. L. Reid,
M. W. Smith, Chas. Leeds,
J. J. Fernandez.
5juin—

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie.... [illegible]
Primes de mer.... [illegible]
Primes des rivières.... [illegible]
Montant des primes, moins les réassurances et les primes remboursées.... [illegible]
Pertes payées et évaluées:
Sur risques d'incendie.... [illegible]
Sur risques de mer.... [illegible]
Sur risques de rivières.... [illegible]
Taxes, escompte au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, escomptes, etc.... [illegible]
Bénéfice net.... [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir.... [illegible]
Prêts sur bons et hypothèques.... [illegible]
Prêts sur actions, sur demande.... [illegible]
En caisse.... [illegible]
Propriétés foncières.... [illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres.... [illegible]
Réassurance en voie de recouvrement.... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 23 mai 1874.
W. H. EVANS,
Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 25 juin, aux assurés qui y ont droit.

—DIRECTEURS—
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, A. G. Ober,
Adam Thomson, Henry Abraham,
P. N. Strong, Victor Meyer,
Joseph Bowling, Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, Jos. B. Wolfe,
R. B. Post, A. Levi,
Edward Pilsbury, Jno. R. King,
Chas. E. Slayback, Frederick Cameron,
David Wallace, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph [illegible]
6mai—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.........$500,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.
Année 1873.

Montant des primes de l'année.... [illegible]
En moins—risques non expirés et primes remboursées.... [illegible]
Montant net des primes.... [illegible]
Escomptes et intérêts.... [illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées.... [illegible]
Dépenses générales et taxes.... [illegible]
Réserve et dividende sur actions.... [illegible]
Bénéfice net.... [illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:
Bons, actions, prêts et billets à recevoir.... [illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement.... [illegible]
Total de l'actif.... [illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le [illegible] janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $10,000 prises du montant net des primes de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant, un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
H. J. HART, GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, G. M. BAYLY,
B. BISCOE, JAMES BYRNES,
L. N. MARKS, J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY, LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR, W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER, L. ALCUS,
J. WEISS, E. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR, SCOTT McGEHEE,
J. O. MORRIS, ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes avec une grande promptitude. [illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLEANS,
No 182, Rue du Canal.

HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURTEVANT, Caissier. [illegible], Aide-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.
Primes de l'année expirée le 31 mars 1874
Incendies.... [illegible]
Mer.... [illegible]
Rivières.... [illegible]
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873.... [illegible]
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874.... [illegible]
Payé, pertes par l'incendie.... [illegible]
Payé, pertes sur mer.... [illegible]
Payé, pertes sur les rivières.... [illegible]
Payé, réduction (rebates).... [illegible]
Payé, réassurances.... [illegible]
Payé, primes remboursées.... [illegible]
Payé, taxes.... [illegible]
Payé, dépenses courantes.... [illegible]
Payé, loyer.... [illegible]
Payé, dépenses, salaires, &c.... [illegible]
Payé, dividende.... [illegible]
En moins, profits et pertes et intérêts.... [illegible]
Bénéfice net.... [illegible]

ACTIF.
Billets à recevoir.... [illegible]
Meubles.... [illegible]
Actions Harbor Bank.... [illegible]
Bons de la ville.... [illegible]
Billets en voie de recouvrement, net.... [illegible]
En caisse.... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.
J. M. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Déclaré sous serment, pardevant moi, ce [illegible] avril 1874.
EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1874.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL.

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872.... [illegible]
Primes sur les Risques de feu.... [illegible]
Primes sur les Risques de rivières.... [illegible]
Primes sur les Risques de mer.... [illegible]
Moins les primes rendues.... [illegible]
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873.... [illegible]
Primes nettes pour l'année 1873.... [illegible]
Déduits pour l'année 1873.... [illegible]

Pertes payées durant la même période
Sur les Risques de feu.... [illegible]
Sur les Risques des rivières.... [illegible]
Sur les Risques de mer.... [illegible]
Réassurances.... [illegible]
Taxes.... [illegible]
Réduction au lieu de scrip.... [illegible]
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer.... [illegible]
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés.... [illegible]
Moins, escompte et intérêts.... [illegible]
Pertes non réglées.... [illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse.... [illegible]
Billets à recevoir sur prêts et sur gages.... [illegible]
Billets à recevoir sur Primes.... [illegible]
Billets à recevoir en voie de recouvrement.... [illegible]
Propriétés foncières.... [illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans.... [illegible]
Actions de Banques.... [illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock.... [illegible]
Actions du Harbor Protection Company.... [illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés.... [illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association.... [illegible]
Actions de Compagnie d'assurance.... [illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association.... [illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions.... [illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce [illegible] jour de janvier, A. D. 1874, comme l'atteste ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.
27 janv—1an

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Finale.
Primes reçues.... [illegible]
Pertes par incendie sur mer et rivières payées.... [illegible]
Réassurances, réductions (rebates), dépenses, etc.... [illegible]
Total de l'Actif.... [illegible]

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 20 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, B. Sieg,
[illegible], E. F. Del Bondio, C. R. Miller,
Isaac Scherck, H. Hicks, S. L. Hecht,
J. H. Schwartz, Chas. Engsfeld, H. Pohlmann,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Richert,
[illegible], H. R. Gogreve, E. Rader,
B. Wilderman, [illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, [illegible] février [illegible]

RESSOURCES.
Prêts et Escomptes.... [illegible]
Tiré au delà des dépôts.... [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.... [illegible]
Autres actions, bons et hypothèques.... [illegible]
Dû par des agents de réserve.... [illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat.... [illegible]
Local de la banque.... [illegible]
Autres Propriétés foncières.... [illegible]
Mobilière et installations.... [illegible]
Dépenses Courantes.... [illegible]
Taxes payées.... [illegible]
Primes.... [illegible]
Echanges pour le Clearing House.... [illegible]
Billets d'autres Banques Nationales.... [illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels.... [illegible]
Espèces.... [illegible]
Billets Legal Tender.... [illegible]

PASSIF.
Capital payé.... [illegible]
Surplus.... [illegible]
Escompte.... [illegible]
Change.... [illegible]
Intérêt.... [illegible]
Circulation Nationale non rachetée.... [illegible]
Dividendes non payés.... [illegible]
Dépôts individuels.... [illegible]
Chèques Certifiés.... [illegible]
Dû à des Banques Nationales.... [illegible]
Dû à des Banques [illegible]

[illegible]
Moi, Joseph Mitchel, Caissier de la Banque [illegible], déclare solennellement que le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce [illegible] 1874.
[illegible]

Exact—Témoins
E. FOURGINE(?),
[illegible],
A. W. [illegible]

ASSURANCES.

BUREAUX DU
Factors' and Traders' Insurance Company,
Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.
(Résumé du huitième état annuel.)

Primes de l'année finissant expirée le 30 avril 1874.... [illegible]
Pertes payées dans l'année.... [illegible]
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874.... [illegible]
Intérêts et épargnes reçus.... [illegible]
Montant net des bénéfices-primes de l'année finie.... [illegible]
Bénéfice net brut après paiement de l'intérêt.... [illegible]

Dividendes comptant payés dans l'année:
Intérêt.... 10 pour cent.
Primes.... 30 pour cent.

Actif:
30 avril 1874.... $1,[illegible]

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courant de prime.

Le 19 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie $1,000,000, et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($312,136 32) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, secrétaire.

Directeurs:
Moses Greenwood, John I. Adams,
W. A. Johnson, Isaac Scherck,
John I. Noble, R. M. Walmsley,
John Chaffe, Wm. Morrison,
Richard Milliken, Joseph W. Carroll,
Sam'l. E. Moore, A. Brittin,
J. I. Warren, A. K. May,
R. T. Buckner, S. H. Snowden,
Samuel Friedlander, T. Lytt. Lyon,
H. Frellsen, W. C. Raymond,
W. B. Pike, James S. Prestidge,
A. A. Yates, Samuel H. Boyd,
Joseph McElroy.

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu.... $114,[illegible]
Sur risques de mer.... [illegible]
Sur risques de rivières.... [illegible]
Total des primes.... [illegible]
Moins primes rendues.... [illegible]
Primes acquises.... [illegible]
Déduit—Pertes par le feu.... [illegible]
Pertes sur mer.... [illegible]
Pertes sur rivières.... [illegible]
Réassurances.... [illegible]
Réductions (rebates).... [illegible]
Taxes.... [illegible]
Loyer.... [illegible]
Dépenses, et profits et pertes.... [illegible]
Réservé pour primes non-terminées.... [illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes.... [illegible]
Comptant.... [illegible]
Comptes en voie de collection.... [illegible]
Billets recevables.... [illegible]
Prêts sur garanties.... [illegible]
Prêts sur hypothèques.... [illegible]
Stocks et Bons.... [illegible]
Installations de bureaux et meubles.... [illegible]
En mains d'agents en Europe, etc.... [illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes.... [illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Bianchi,
A. Turner, O. Bercier, C. J. Leeds,
A. M. Pordier, F. Laborde, T. L. Airey,
B. Huff, J. Brunner, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, E. De Gee, E. Ganucheau,
J. B. Camors, W. A. Bell, E. Roos.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

RAPPORT ANNUEL—1873.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter aux sociétaires le résumé de ses travaux expirant le 23 novembre 1873.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse, au 24 novembre 1872, était de.... $1,683 11
Recettes depuis cette époque:
Pour cotisations d'admissions, reçues du Collecteur.... [illegible]
Reçu comme don de sociétaires.... [illegible]
Reçu, pour deux scripts d'assurance.... [illegible]
Reçu, provenant de la vente d'un vieux poële.... [illegible]
Total des recettes.... [illegible]
A déduire pour les dépenses pendant le même temps.
[illegible]
Balance en caisse ce jour.... [illegible]

[illegible]

Rapport du Comité d'Admission.

[illegible]

Service Médical.

[illegible]

Les rapports du Comité de Surveillance [illegible]

[illegible]